

Se syndiquer au SE-Unsa

et régler sa cotisation en plusieurs fois sans frais

- > compléter le document ci-dessous sans oublier de le signer
- > joindre un RIB
- > retourner l'ensemble à

Se-Unsa 31 – service trésorerie
19 boulevard Silvio Trentin
31200 TOULOUSE

Une copie à conserver vous sera retournée avec votre Référence Unique Mandat. Cette référence sera à rappeler dans toute correspondance concernant votre cotisation

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE UNSA à envoyer des instructions à votre banque pour débiteur votre compte, et votre banque à débiteur votre compte conformément aux instructions du SE UNSA. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



Référence Unique Mandat : (Réservé au créancier)

Paiement : Récurrent

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) : _____
Votre Adresse (*) : _____

Code postal (*) : _____
Ville(*) : _____
Pays(*) : _____

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**
Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**
Code postal : **75007**
Ville : **PARIS**
Pays : **FRANCE**

IBAN M :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC:NM

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le (*) :

A(*) : _____

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.